

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 30 août 2023**

Communication n° 22/08.2023

Objet: exercice 2022 de la Fondation Irène Leroy

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'avantage de porter à votre connaissance le résultat des comptes 2022 de la Fondation Irène Leroy.

En 2022, nous avons accordé des aides sociales pour un montant de Fr. 9'340.-, ainsi que des prestations complémentaires pour un montant de Fr. 51'800.-.

Le compte de l'immeuble boucle sur un bénéfice de Fr. 4'928.-, après attributions et amortissements.

Une perte de Fr. 265'861.- est enregistrée à la fin de l'exercice 2022, perte due à la forte instabilité de la bourse.

Les fonds propres s'élèvent à Fr. 1'569'432.- au 31 décembre 2022 contre Fr. 1'835'293.- au 31 décembre 2021 Le capital initial de la Fondation par dotation était de Fr. 722'352.-.

M. Stéphane Porzi, Syndic continue en tant que président, tandis que M. Daniel Mosini est reconduit dans sa fonction de vice-président. MM. Pierre-Alain Givel, Marc Steimer et Paolo Palmisano siègent en tant que membres.

La Municipalité

Saint-Prex, le 18 juillet 2023/CM – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, Syndic, au 079 740 40 75